

# Document

## Chute historique du crédit à la consommation (26.01)

**LeFigaro.fr – 25.01**

**L'an dernier, les crédits distribués par des établissements spécialisés ont baissé de 13,3%. Du jamais vu en 45 ans.**

Les Français ont toujours été plus fourmis que cigales et la crise a renforcé leur méfiance vis à vis du crédit. Les statistiques publiées hier par l'ASF, l'association des sociétés financières, montrent une nette décreue des crédits accordés par les établissements spécialisés.

Les crédits distribués aux ménages ont chuté de 13,3% en 2009, ce qui constitue la plus forte baisse constatée depuis 45 ans, période de suivi des statistiques. En 2008, le recul avait été de 2,8%. L'an dernier, les établissements spécialisés ont ainsi accordé 38 milliards d'euros de nouveaux crédits, contre 43,8 milliards un an plus tôt.

La baisse de l'activité, qui avait commencé à l'automne 2008 s'est accélérée jusqu'au printemps 2009 (-12,4% au premier trimestre et -18,7% au deuxième) avant de ralentir à partir de l'été (-16%, puis -5,5% au quatrième trimestre).

Ce sont les prêts personnels qui ont le plus chuté, les établissements spécialisés en ont distribué 22,8% de moins qu'un an plus tôt. Les crédits renouvelables se sont contractés de 11,2%.

Les crédits automobiles s'en sortent mieux: ils ne sont en recul que de 4% sur l'année et ont bondi au cours des deux derniers mois de l'année. La prime à la casse a poussé les Français à changer de voiture ce qui se répercute dans les crédits: ils ont augmenté de 15,7% au dernier trimestre. Enfin, les financements d'équipement du foyer (électronique grand public et ameublement) ont fondu de 13,3% en 2009.

Ces chiffres peuvent s'expliquer par un moindre appétit des Français pour le crédit, mais aussi par la hausse du taux de refus de certains établissements (Cetelem numéro un du secteur est dans ce cas) et par la concurrence accrue des réseaux bancaires classiques. Les banques exploitent en effet plus qu'avant la relation client en proposant des crédits à la consommation. Les sociétés membres de l'ASF représentent en effet près de 60% des crédits à la consommation et près de la totalité des crédits renouvelables.